

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AMENAGEMENT DU PARC JEAN GIONO **AVENANT N°2**

40X05

Par délibération n°103X03 en date du 26.06.2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du parc Jean Giono, comprenant la construction d'un centre aéré et la réhabilitation de la bastide en école de musique.

L'enveloppe financière provisoire affectée aux travaux par le maître d'ouvrage était de 2 006 500 € HT, le taux de rémunération de la maîtrise d'oeuvre était fixé à 12.06 %.

Par délibération n°89X04 en date du 26.06.2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe Fabrice Giraud pour l'aménagement d'un centre aéré et d'une école de musique au Parc Jean Giono pour un montant prévisionnel de 241 984 € HT.

Par délibération n°186X04 en date du 23.12.2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'équipe Fabrice Giraud pour une mission complémentaire de diagnostic qui a engendré une augmentation du montant du marché de 19 000 € HT, portant celui-ci à 260 984€ HT soit 312 136 € TTC.

L'avant projet définitif (APD) qui nous a été remis le 8 Mars 2005 par l'équipe Fabrice Giraud, fixe le coût prévisionnel de l'ouvrage à 3 065 000 € HT, soit 3 665 740 € TTC.

Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant au marché afin de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux ainsi que les taux et montant des honoraires de la maîtrise d'oeuvre.

En accord avec l'équipe Giraud, le nouveau montant du marché de maîtrise d'oeuvre est fixé à 278 282 € HT soit une augmentation de 15 % et le taux de rémunération à 9.079 %.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 23 mars 2005, a approuvé le projet d'avenant destiné à augmenter le montant du marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre
- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget,
- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3 Mme HUET – MM. GALLAND - BARONI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 5 avril 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER